

AVIS AU PUBLIC



Projets de plans d'action contre le bruit (Loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit)

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets de plans d'action contre le bruit seront déposés pendant soixante jours à partir du 2 février 2017 jusqu'au 3 avril 2017 inclus à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Les documents sont également publiés sur le site internet du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (<http://www.emwelt.lu>).

Les observations des intéressés concernant les projets de plans d'action contre le bruit devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans les 60 jours à compter de la publication du dépôt à la maison communale, soit jusqu'au 3 avril 2017 inclus.

Conformément aux dispositions légales de l'article 2 de la loi précitée, des réunions d'information pour la population sont organisées :

- **au Centre Culturel à L-5240 Sandweiler (Place Jemp Stein), 20, rue Principale, le 6 février 2017 à 19.00 hrs (bruit aéroportuaire)**
- au Tramschapp à L-1750 Luxembourg (Limpertsberg), 49, rue Ermesinde, le 8 février 2017 à 19.00 hrs (route, rail et bruit dans l'agglomération) ;
- à l'Université à L-4365 Esch-sur-Alzette (Maison du Savoir-salle 3500), 02, Avenue de l'Université, le 15 février 2017 à 19.00 hrs (route, rail et bruit dans l'agglomération).

Suite à l'enquête publique le ministre Monsieur François Bausch et le secrétaire d'état Monsieur Camille Gira vous invite à une réunion d'information au sujet du projet de plan d'action contre le bruit de l'aéroport de Luxembourg en date du 6 février 2017 à 19h00 au centre culturel à Sandweiler.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins

Jacqueline Breuer
Échevin

Simone Massard-Stitz
Bourgmestre

Yolande Roller-Lang
Échevin